

Conditions générales de vente –

Billetterie et règlement sur site du FESTIVAL DES FOINS

OBJET

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre l'Association La Boite à Meuh (89630) organisateur du Festival des Foins, dénommée « Le Vendeur », d'une part, et par toute personne physique ou morale, dénommée « L'Acheteur », d'autre part, souhaitant effectuer un achat de billets pour le Festival des foins.

L'acheteur déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de vente antérieurement à la passation de la commande. La validation de la commande vaut donc acceptation pleine, entière et sans aucune réserve des présentes desdites conditions.

Article 1. Réservation et Disponibilité

Les réservations des billets peuvent se faire par correspondance, Internet, téléphone ou les billets pourront être achetés sur place le jour du concert. Les commandes et les places sont attribuées au fur et à mesure, dans l'ordre des réservations et selon les disponibilités, la date de réception faisant foi. Ouverture et accès au site 30 minutes avant le début du premier concert. L'achat du billet après l'ouverture du concert ne donne droit à aucune réduction.

Article 2. Paiement

Les règlements peuvent être effectués en espèce, par chèque bancaire ou postal, par carte bancaire lors de la réservation et de l'achat sur place.

Les billets sont gratuits pour les moins de 14 ans

Article 3. Livraison des billets

Les billets sont envoyés après réception de la commande et au plus tard 8 jours avant l'ouverture du festival. Pour toutes les commandes reçues moins de 8 jours avant la date de l'ouverture du festival, les billets seront à retirer sur place, le soir du premier concert choisi.

Article 4. Contrôle des billets

Seuls, les Tickets du Festival des foins permettent l'accès au concert. Par ailleurs, le billet doit pouvoir être présenté pour tout contrôle. Le billet est uniquement valable pour l'événement qu'il concerne, à la date, l'heure et aux conditions figurant sur le billet. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement. Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit.

Article 5. Comportement sur le site et sécurité.

Pour la sécurité de tous, les spectateurs seront fouillés et palpés à l'entrée sur le site. Toute personne refusant de se soumettre à ces contrôles se verra refuser l'accès au spectacle.

Il est interdit d'introduire sur le site toute boisson, nourriture et tout objet pouvant représenter un risque pour la sécurité des personnes.

Le service de sécurité se donne le droit d'intervenir pour exclure toute personne ayant un comportement à risque pour lui-même ou pour des tiers, l'exclusion du site ne peut faire prétendre à aucun remboursement du ticket d'entrée.

Article 6. Rétractation, remboursement et annulation

Toute commande est ferme et définitive. Les billets ne sont ni remboursables ni échangeables. Le Festival des foins n'est pas responsable en cas de perte, vol ou utilisation illicite d'un billet. L'interruption du spectacle au-delà de la moitié de sa durée hors entracte ne peut donner lieu à aucun échange ou remboursement. La modification des œuvres jouées ne peut donner lieu à aucun échange ou remboursement.

Mesure exceptionnelle : Les conditions climatiques ou de sécurité entraînant la fermeture du site et l'annulation du concert par arrêté municipal ou préfectoral donneront droit à un remboursement total ou partiel du billet.

Article 7. Traitement des données personnelles

Les informations recueillies lors des réservations font l'objet d'un traitement informatique destiné au fichier spectateurs du Festival des foins, 89630 Saint Germain des champs. Les données ne sont utilisées que dans le cadre strict de la communication du festival. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, ainsi que le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données, **RGPD**, est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne les spectateurs bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant.

Article 8. Acceptation des conditions générales de vente

L'acheteur déclare avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de vente antérieurement à la passation de la commande. La validation de la commande vaut donc acceptation pleine, entière et sans aucune réserve des présentes desdites conditions.

L'Association La Boite à Meuh se réserve de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur